

**FONDS DE DOTATION RECONVERSION DES
PAPETERIES DE MALAUCENE**

Fonds de dotation

377 Chemin d'Entrevon
84340 MALAUCENE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**FONDS DE DOTATION RECONVERSION
DES PAPETERIES DE MALAUCENE**

Fonds de dotation

377 Chemin d'Entrevon
84340 MALAUCENE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au conseil d'Administration du fonds de dotation RECONVERSION DES PAPETERIES DE MALAUCENE,

1. OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation RECONVERSION DES PAPETERIES DE MALAUCENE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve

En date du 27 août 2024, votre Fonds de Dotation a versé une somme de 50.000 euros à la SCIC, SAS à capital variable La Fabrique du Ventoux. L'article 2 de vos statuts, intitulé « Objet du fonds et moyens d'action », stipule que votre fonds est redistributeur et qu'il contribue financièrement à une activité d'intérêt général menée par l'association régie par la loi 1901 « La Fabrique du Ventoux ». Ce versement de 50.000 euros n'a pas été fait en conformité avec l'objet social de votre fonds puisqu'il est venu alimenter une structure juridique, certes liée par son objectif, mais non visée par votre objet statutaire. Nous avons donc demandé le reclassement de cette somme dans un compte d'autres créances, à l'actif du bilan, en attendant la régularisation juridique de cette situation. Dans la mesure où nous n'avons pas de garantie sur la capacité de la société bénéficiaire de l'avance à effectuer, si nécessaire, un remboursement de la somme perçue, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la correcte évaluation de cet actif qui ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2024.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

7

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

7

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 13 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP



Frédéric DUCHEMIN

Comptes annuels

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels				
		Immobilisations corporelles en cours				
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾	Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	152		152	
		Prêts	50 000		50 000	
		Autres				
		TOTAL	50 152		50 152	
	Total I		50 152		50 152	
	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				1 100
		TOTAL				1 100
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	9 900		9 900	46 807
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
	Total II		9 900		9 900	47 907
	Frais d'émission des emprunts					
	Primes de remboursement des emprunts					
	Ecart de conversion Actif					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		60 053		60 053	47 907
	Renvois					
	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	20 391	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 745	20 391
	Situation nette (sous-total)	42 137	35 391
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		42 137	35 391
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 916	12 516
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		17 916	12 516
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		60 053	47 907
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 15/09/2023 Au 31/12/2023 4 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	12 400	32 950
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		12 400	32 950
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	5 654	12 558
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		5 654	12 558
1. Résultat d'exploitation (I-II)		6 745	20 391

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 15/09/2023 Au 31/12/2023 4 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)			
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		6 745	20 391
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		12 400	32 950
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		5 654	12 558
EXCÉDENT OU DÉFICIT		6 745	20 391
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

FONDS DE DOTATION POUR LA RECONVERSION DES PAPATERIES DE MALAUCENE

Annexe aux comptes annuels
Date de clôture : 31/12/2024

SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	Principes et méthodes comptables	4
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	5
3.1	Fonds propres	5
3.1.2	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	6
3.2	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	6
3.3	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	7
3.4	Compte de résultat	8
3.4.1	Compte de résultat par origine et destination	8
3.4.2	Compte d'emploi annuel des ressources	9
3.4.2.1	Compte d'emploi	9
3.4.2.2	Compte de ressources	10
3.4.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	11
4	Informations relatives à la fiscalité	11
5	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	11

1 Préambule

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le fonds de dotation pour la reconversion des papeteries de Malaucène est adossé à l'association La Fabrique du Ventoux.

Le fonds de dotation présente le caractère juridique d'intérêt général. Sa raison initiale est de créer sur cette friche un pôle de développement afin de répondre aux demandes et besoins des habitants, des associations et des entreprises du territoire de Malaucène, grâce à des fonds privés collectés dans le cadre défiscalisé prévu par la loi.

Les habitants du territoire de Malaucène ont soutenu et sollicité La Fabrique du Ventoux pour réinvestir le site des papeteries qui les a fait vivre pendant plusieurs siècles jusqu'en 2009. L'ensemble du site a été racheté en 2017 par un groupe de BTP Belge de construction de résidences touristiques, mais les projets de cette société ont été invalidés par les tribunaux et le site est devenu une friche industrielle. Par ailleurs ce type de développement touristique ne répond plus aux besoins économiques actuels ni aux attentes des habitants. Ceux-ci aspirent maintenant à des activités pérennes et diversifiées.

Objet du fonds et moyens d'actions

Le fonds est redistributeur : sa gestion est désintéressée et il contribue financièrement à une activité d'intérêt général menée par l'association régie par la loi 1901 « La Fabrique du Ventoux » qui est éligible au régime fiscal du mécénat.

L'objectif premier du fonds est soit d'acquérir cette friche, soit d'établir une convention avec les propriétaires actuels, afin de mettre en œuvre le projet de la Fabrique du Ventoux.

L'association agira en tant que force de proposition et maîtrise d'ouvrage pour coordonner et organiser les installations, et pour définir les besoins transversaux collectifs. Elle organisera l'installation de ces diverses activités en favorisant la coopération et la mutualisation de matériels et le partage des espaces avec un souci éthique constant.

La réalisation de cet objectif sera associée au développement d'énergies renouvelables, à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité animale et végétale, et du patrimoine culturel et industriel.

Dotation initiale

Le fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale qui lui est rapportée par les fondateurs en numéraire au cours du premier exercice comptable. La dotation s'élève à un montant de 15 000 €.

Cette dotation consiste en capital.

La consommation en totalité de la dotation implique la dissolution du fonds.

L'exercice social s'étend du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 60 053.00 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice s'établit à 6 745.90 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 mai 2025 par les dirigeants.

2 Principes et méthodes comptables

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et plus précisément les particularités liées aux fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-	-	-	-	-	-	15 000
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	-	20 391	-	-		-		20 391
Excédent ou déficit de l'exercice	20 391	- 20 391	-	6 746	-	-	-	6 746
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	35 391	0	0	6 746	-	-	-	42 137

3.1.2 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

Au 31/12/2024 et ce depuis la création du fonds, il n'y a pas eu de versements en lien avec des fonds dédiés.

3.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts (1)	50 000		50 000
	Autres	153		153
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	-	-	
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL		50 153		
Prêts accordés en cours d'exercice		50 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

(1) Il s'agit ici du prêt que le fonds de dotation a consenti à la SCIC La Fabrique du Ventoux en date du 27 août 2024.

3.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		17 916	17 916		
Dettes fiscales et sociales		-			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		17 916	17 916		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					

3.4 Compte de résultat

3.4.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	12 400	12 400	32 950	32 950
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-		-	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-		-	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-	-	-
TOTAL	12 400	12 400	32 950	32 950
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 655	5 655	12 559	12 559
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-		-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	5 655	5 655	12 559	12 559
EXCEDENT OU DEFICIT	6 746	6 746	20 391	20 391

3.4.2 Compte d'emploi annuel des ressources

3.4.2.1 Compte d'emploi

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 655	12 559
TOTAL DES EMPLOIS	5 654	12 559
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 746	20 391
TOTAL	6 745	20 391

3.4.2.2 Compte de ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	12 400	32 950
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	12 400	32 950
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 655	32 950
TOTAL	5 655	32 950
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 746	20 391
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 746	20 391

3.4.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	ORIGA GROUP
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 000
Au titre d'autres prestations	0
Honoraires totaux	3 000

Frais de fonctionnement

	Montant
Honoraires Expert-Comptable	2 400
Honoraires CAC	3 000
Frais Bancaires	254
Total	5 654

4 Informations relatives à la fiscalité

Néant

5 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Un prêt a été consenti à la SCIC La Fabrique du Ventoux en date du 27/08/2024.

Ce prêt avait pour objet pour sa totalité d'apurer partiellement le crédit vendeur que la SCIC La Fabrique du Ventoux avait auprès de CAAAP Belgique.